

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

Le quatorze avril deux mille vingt trois , à dix huit heures , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 7 avril 2023.

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre- DEVRED Sylvain - DEMAREST Danièle
- CUISSE Marie-Line – REGNIEZ Renée - DRAPIER Régine

Absent :
Monsieur DELARUE Laurent

Absents ayant donné procuration :
Madame FERMEN Claudine à Monsieur SENEZ Jean Pierre

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022 DU FOYER LOGEMENTS

Madame la Présidente, au vu du résultat du compte administratif 2022 , propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de 9 657.50 € en augmentation du produit de la tarification 2023.

La ligne budgétaire 002 au budget 2023 sera de 9 657.50 € en produit de la tarification.

La Commission Administrative,
Vu l'exposé de Madame la Présidente,
A l'unanimité,

Autorise Madame la Présidente à affecter l'excédent de la section de fonctionnement de 9 657.50 € en augmentation du produit de la tarification du budget 2023.

La ligne budgétaire 002 au budget 2023 sera de 9 657.50 € en produit de la tarification.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS

